



L'Immobilier
de l'Ovalie

Barème d'honoraires

Location

HONORAIRES	TTC
<i>Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989, les honoraires sont dus pour chaque partie (bailleur et locataire) et ne peuvent pas dépasser un mois de loyer chargé</i>	
o Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	
- Zone très tendue A bis -----	12 € TTC/ m ² de surface habitable
- Zone Tendue A-----	10 € TTC/ m ² de surface habitable
- Autres Zones-----	8 € TTC/ m ² de surface habitable
o Etablissement d'état des lieux d'entrée-----	3 € TTC/ m ² de surface habitable
o Honoraires de rédaction de bail d'habitation (sans recherche de candidat)-----	1 € TTC/ m ² de surface habitable
Honoraires de rédaction d'avenant de bail d'habitation à la charge exclusive du locataire	1 € TTC/ m ² de surface habitable
Honoraires de location et de rédaction d'acte pour box, parking, garage et cave	160.00 € <i>A Partager par moitié entre le bailleur et le locataire</i>
Honoraires de location pour les locaux professionnels et commerciaux	Deux mois de loyers chargés <i>Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire</i>
Honoraires de rédaction de bail ou de renouvellement de bail commercial et professionnel	840.00 € <i>Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire</i>
Honoraires d'établissement d'état des lieux d'entrée pour les locaux commerciaux et professionnels	3 € TTC/ m ² de surface de location

. Remise de 15 % pour les honoraires de location pour les licenciés du club de Rugby de Marcoussis et d'athlétisme de Marcoussis

Gestion Locative

HONORAIRES	HT	TTC
Honoraires de gestion courante applicables sur toutes les sommes encaissées	6.00 %	7.20 %
Assurance de Garantie Loyers impayés (dont 0.50 % pour la gestion administrative) applicables sur toutes les sommes encaissées	2.80 %	2.80 %
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	8.33 €	10.00 €
Frais pour chèque impayé ou pour prélèvement impayé	20.00 €	24.00 €

. Honoraires de gestion rapportés à 5% HT pour les licenciés du club de Rugby de Marcoussis et d'athlétisme de Marcoussis et les propriétaires confiant 5 logements et plus

. 3 mois d'honoraires de gestion offerts pour toute nouvelle gestion

Transaction

Les honoraires de transaction, sont à la charge du vendeur (sauf convention contraire). Ces honoraires sont inclus dans les prix affichés en vitrine. Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat entraîne un nouveau calcul des honoraires de transaction

HONORAIRES au maximum	HT	TTC
Pour tout type de mandat de vente, avec une Facture minimale de 6000 € TTC	4.16 %	5.00 % du prix de vente
Estimation vénale ou locative	Offerte	Offerte

. Remise de 15 % sur les honoraires de transaction TTC pour les licenciés du club de Rugby et d'Athlétisme de Marcoussis

. Pour tout mandat exclusif : les diagnostics du logement seront offerts en cas de réalisation de la vente par le cabinet et les photos du logement seront réalisés par un photographe professionnel